



Résumé de la rencontre du conseil des commissaires du 19 juin 2018

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Estuaire tenait, le 19 juin dernier, son assemblée mensuelle régulière. Voici donc un bref compte rendu des principaux points discutés ou décisions prises au cours de cette rencontre.

Bilan de l'équipe d'intervention

La directrice des services éducatifs, Mme Manon Couturier, a présenté un résumé du travail effectué sur le terrain par l'équipe d'intervention au cours de la dernière année. Au total, ce sont 16 écoles qui ont été desservies cette année par cette équipe dont la mission vise à améliorer la qualité de vie des enfants en difficulté de comportement en supportant les équipes-écoles dans la mise en place d'interventions efficaces auprès des élèves. Quatorze sous-groupes de besoins spécifiques permettant à 53 élèves de développer différentes compétences au niveau des habiletés sociales ont notamment été planifiés, organisés et animés. L'équipe d'intervention a aussi travaillé des habiletés ciblées par le biais de rencontres individuelles en compagnie de neuf élèves en plus d'accompagner neuf techniciennes en éducation spécialisée des écoles dans la planification d'animations de sous-groupes ou de rencontres individuelles et dans le partage d'outils pour intervenir auprès d'élèves ciblés. Du support à certains projets d'autorégulation au primaire, mais aussi au secondaire ainsi qu'à des initiatives « bouger en classe » font également partie du bilan de l'équipe d'intervention. Devant le constat d'efficacité qui ressort de cette structure initiée il y a deux ans, le conseil des commissaires a convenu d'adresser une motion de félicitations aux membres de l'équipe et aux personnes qui les accompagnent.

Activités orientantes à venir

À la suite de la volonté exprimée par le ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, d'accroître les activités orientantes dès le primaire, la directrice des services éducatifs, Mme Manon Couturier, a dressé le portrait des activités qui se font déjà dans notre commission scolaire et celles à venir. Rappelant notamment la tenue d'ApprentiStage et de la Semaine des choix pour les élèves un peu plus âgés, Mme Couturier a expliqué que des situations d'apprentissage incluant les contenus orientants obligatoires au primaire avaient été élaborées dans le cadre d'une collaboration entre la conseillère d'orientation Malika Babès et les enseignantes de l'école Mgr-Bélanger avant d'être mises à la disposition des écoles. Il s'agit de matériel qui s'intègre facilement aux matières déjà enseignées et qui ne nécessite aucun travail supplémentaire de la part des enseignants. Au secondaire, où l'implantation graduelle des contenus orientants débutera au premier cycle en 2018-2019, deux situations d'apprentissage ont également été expérimentées à la Polyvalente des Rivières de Forestville et rendues disponibles pour les autres écoles secondaires. Des expérimentations ont également été faites à l'école secondaire Serge-Bouchard cette année. Les conseillers d'orientation et les conseillers pédagogiques seront par ailleurs disponibles afin de supporter les équipes-écoles au besoin.



Support aux écoles en lien avec le PEVR

À la suite du dépôt du nouveau Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de notre commission scolaire, chacune des écoles a été invitée à cibler deux priorités qui lui permettront de répondre adéquatement aux objectifs du PEVR. Pour chacune des écoles, un conseiller pédagogique sera chargé de s'assurer que le personnel reçoive l'accompagnement nécessaire au regard des priorités identifiées. Le conseiller pédagogique pourra aussi recourir au support de ses collègues ou d'autres professionnels de notre organisation afin de s'assurer que l'accompagnement soit fait de façon efficace pour répondre aux besoins des écoles.

Adoption du budget 2018-2019

Le conseil des commissaires a procédé à l'adoption d'un budget équilibré de l'ordre de 79 642 101 \$ en prévision de l'année 2018-2019. Ce budget, en hausse de 2,7 M\$ par rapport à l'exercice financier qui prendra fin le 30 juin 2018, comporte plusieurs nouvelles mesures de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur destinées aux écoles. Il a par ailleurs nécessité un important travail de concertation avec les directions d'école et de centre, de même qu'avec les cadres de service pour en arriver à l'équilibre.

Demande d'autorisation – Centre Paul-Albert-Jean

À la suite d'une récente rencontre d'échanges et de planification sur les besoins de rénovations de nos bâtiments, les membres du conseil ont officiellement adopté une résolution visant à demander au ministère de l'Éducation, l'autorisation de procéder à l'aliénation du Centre Paul-Albert-Jean situé à Bergeronnes. Si elle est autorisée, l'aliénation devra se faire par voie de soumission publique. Toutefois, le ministre peut autoriser la commission scolaire à aliéner le bâtiment de gré à gré au prix minimal qu'il fixe à certains organismes dont une coopérative d'habitation, une MRC ou un organisme communautaire, par exemples. Considérant la Loi sur les infrastructures publiques, la commission scolaire devra exclusivement recourir aux services de la Société québécoise des infrastructures pour disposer de cet immeuble. Depuis le réaménagement de l'école Dominique-Savio dans des locaux adjacents à la Polyvalente des Berges, le Centre Paul-Albert-Jean accueille des élèves en formation générale aux adultes et quelques élèves en formation professionnelle de façon sporadique, mais la commission scolaire dispose de suffisamment de locaux à la Polyvalente des Berges pour relocaliser cette clientèle.

Octrois de contrats

À la suite de processus d'appels d'offres publics effectués pour chacun des différents chantiers, les membres du conseil ont entériné l'octroi de plusieurs contrats pour des travaux qui se dérouleront au cours des prochaines semaines aux quatre coins du territoire :

- « Réfection finale du parement extérieur phase 3 à la Polyvalente des Berges de Bergeronnes » - Les entreprises G & M Laplante Ltée au montant de 628 007,25 \$ incluant les taxes.
- « Réfection du parement extérieur phase 1 à l'école St-Cœur-de-Marie de Colombier » - Construction Gérard Murray inc. au montant de 703 647 \$ incluant les taxes.
- « Réfection du plancher du gymnase de l'école secondaire Serge-Bouchard » - Plancher Eugène Goyette inc. au montant de 310 317,53 \$ incluant les taxes.
- « Réfection des salles de toilettes et des vestiaires du gymnase à l'école Bois-du-Nord de Baie-Comeau » - Les Industries M. Santerre Ltée au montant de 1 631 495,25 \$ incluant les taxes.

Tarification du transport scolaire

Sur une recommandation de la directrice du transport et secrétaire générale, Mme Chantal Giguère, et en concertation avec le comité consultatif sur le transport, le conseil des commissaires a procédé à l'adoption d'une résolution confirmant que le montant facturé pour le transport du midi pour l'année scolaire 2018-2019 serait le même que cette année, soit 210 \$ pour une famille d'un enfant, montant auquel s'ajoutera 10 \$ pour un deuxième enfant et 5 \$ pour un troisième enfant pour un maximum de 225 \$ par famille. Le statu quo dans les tarifs s'appliquera également aux autres services offerts par le transport scolaire, notamment ceux reliés aux places vacantes le matin et le soir.

Politique de maintien ou de fermeture d'école – École Mgr-Bouchard, Portneuf-sur-Mer

Considérant la *Politique de maintien ou de fermeture d'école*, qui stipule que la commission scolaire doit entreprendre le processus d'analyse de maintien ou de fermeture lorsque le seuil de 30 élèves n'est pas atteint, considérant les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'engendre la baisse de clientèle vécue au cours des dernières années ainsi que les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires dans cette école, la clientèle actuelle et l'évolution de celle-ci sur les cinq prochaines années, de même que les coûts actuels d'opération et l'estimation des coûts relatifs à des réfections majeures sur une période de cinq ans, les membres du conseil des commissaires ont procédé à l'adoption d'une résolution d'intention d'analyse pour l'école Mgr-Bouchard de Portneuf-sur-Mer pour l'année scolaire 2019-2020. La résolution prévoit également la mise en place d'un comité d'analyse, lequel sera composé de la présidente de la commission scolaire, du commissaire de la circonscription, du directeur général de la commission scolaire et/ou de la directrice générale adjointe, de la directrice des services éducatifs et de la secrétaire générale de la commission scolaire ainsi que du président ou de la présidente du conseil d'établissement.

Politique de maintien ou de fermeture d'école – Écoles du secteur est

Considérant la *Politique de maintien ou de fermeture d'école*, qui stipule que la commission scolaire doit entreprendre le processus de fermeture d'école lorsque le seuil de 15 élèves n'est pas atteint, considérant les nombreux défis pédagogiques en termes de gestion des apprentissages qu'engendre la baisse de clientèle vécue au cours des dernières années dans les écoles Père-Duclos de Franquelin, Mgr-Labrie de Godbout et St-Joseph de Baie-Trinité ainsi que les difficultés liées à l'organisation des services complémentaires dans ces trois écoles, la clientèle actuelle et l'évolution de celle-ci sur les cinq prochaines années, de même que les coûts actuels d'opération et l'estimation des coûts relatifs à des réfections majeures sur une période de cinq ans dans les trois écoles, les membres du conseil des commissaires ont procédé à l'adoption d'une résolution d'intention de fermeture pour les écoles Père-Duclos, Mgr-Labrie et St-Joseph pour l'année scolaire 2019-2020. Parallèlement à cette résolution d'intention, les membres de l'assemblée ont également adopté les calendriers de consultation publique pour chacune des écoles.

Des **assemblées publiques de consultation** se tiendront donc selon l'horaire suivant :

École Père-Duclos : le **mardi 26 février 2019 à 19 h** au gymnase de l'école Père-Duclos.

École Mgr-Labrie : le **mardi 26 mars 2019 à 19 h** au gymnase de l'école Mgr-Labrie

École St-Joseph : le **mardi 24 avril 2019 à 19 h** au gymnase de l'école St-Joseph

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification faisant l'objet de la consultation publique doit le faire au plus tard le 20 février 2019 pour l'école Père Duclos, le 20 mars 2019 pour l'école Mgr-Labrie et le 18 avril 2019 pour l'école St-Joseph, en transmettant son document / mémoire au Secrétariat général par la poste à l'adresse 620, rue Jalbert, Baie-Comeau (QC) G5C 0B8 ou par courriel à l'adresse chantal.giguere@csestuaire.qc.ca. Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu(e) lors de l'assemblée publique de consultation doit transmettre un avis écrit au plus tard le 20 février 2019 pour l'école Père Duclos, le 20 mars 2019 pour l'école Mgr-Labrie et le 18 avril 2019 pour l'école St-Joseph aux mêmes adresses que mentionnées ci-dessus. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il (elle) entend présenter lors de l'assemblée. La commission scolaire se réserve le droit, en fonction du nombre d'avis reçus, de limiter le nombre de présentations orales.

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles à compter du 6 février 2019 pour l'école Père-Duclos, le 6 mars pour l'école Mgr-Labrie et le 4 avril pour l'école St-Joseph au Centre administratif de la Commission scolaire au service du Secrétariat général du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Internet de la Commission scolaire de l'Estuaire (www.csestuaire.qc.ca).

Plan d'engagement vers la réussite

Le conseil a finalement procédé à l'adoption officielle du nouveau Plan d'engagement vers la réussite de notre commission scolaire. Concrètement, le Plan d'engagement vers la réussite permet de partager une vision commune, des constats et des défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève en plus de faire connaître ce que la commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir. Le Plan d'engagement vers la réussite, qui fait suite à l'adoption du Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, couvre la période de 2018 à 2022.